

# « Des marches participatives »

## Un spectacle de théâtre-forum pour aborder les conditions de participation des citoyens à la démocratie locale

Le spectacle est construit avec :

- des témoignages des différents acteurs (habitants, élus, techniciens...) ;
- de courtes séquences positives et négatives (sans forum avec le public) ;
- et quatre séquences qui sont mises en forum.

Ce spectacle est éventuellement séquençable (possibilité de ne prendre que quelques scènes parmi l'ensemble de celles qui sont proposées).

D'autres scènes – présentées à la fin du document et traitant également des conditions de la participation – peuvent être ajoutées à celles décrites ici.

Enfin la compagnie peut créer une nouvelle séquence si besoin (cela augmente le tarif de 4 000 € : interviews pour récolter les matériaux de la scène, écriture, mise en scène et répétitions avec les comédiens)

### Publics visés

- Agents municipaux.
- Et/ou habitants.
- Et/ou élus.

### Objectifs

Entre idéal et réalité, il s'agit de questionner les démarches participatives, notamment à travers ce qui se joue dans les relations entre habitants, techniciens et élus.

### La compagnie peut également diriger

- un atelier de création d'un nouveau théâtre-forum avec citoyens, représentants des services et élus.
- une formation des professionnels concernés par ces questions.

### Principes d'un spectacle de théâtre-forum

Nous jouons une première fois le spectacle, pour que chacun en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux. Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

Nous rejouons une deuxième fois chaque scène. Dans la salle, pas des spectateurs passifs mais des acteurs du débat. Les spectateurs qui le souhaitent viennent sur scène remplacer le protagoniste pour jouer leur point de vue et tenter de faire bouger les choses.

Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.



## Nombre de spectateurs

Ces séquences ont été jouées pour des publics allant de 30 à 200 spectateurs.

## Durée de l'intervention

Selon les contraintes du commanditaire : de 1 heure minimum à 2 heures (y compris le forum).

## Composition de l'équipe

Sept comédiens, plus l'animatrice du forum.

## Conditions techniques

Ces séquences peuvent être jouées dans tous lieux en capacité de réunir du public.

Quelques projecteurs et un micro suffisent (si la représentation a lieu en Ile-de-France, la compagnie peut apporter le matériel nécessaire).

## Conditions financières

Pour une représentation à 7 comédiens et l'animatrice du forum : 3 300 €

Si la scène du camping le prix sera porté à 4 400€ parce que cette scène nécessite plus de comédiens.

Attention : pour des représentations hors Ile-de-France, prévoir également le remboursement des trajets SNCF 2e classe, l'hébergement (en collectif ou chez l'habitant possible) et les repas de l'équipe (paniers froids possibles)

Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA

## Contenu détaillé du spectacle

Il est possible de choisir certaines scènes et d'en écarter d'autres. Il est également possible de panacher ce premier spectacle avec des scènes issues d'autres spectacles et mentionnées en bas du document.

### 1/ Des histoires introducives (sans forum avec le public)

#### **Les petits témoignages**

Habitants, techniciens des services, élus... une douzaine de personnages racontent, en deux ou trois phrases, une situation qui les a enthousiasmés ou, au contraire, contrariés, et, à travers leurs récits, leur rapport à la démocratie participative et leur manière de poser la problématique.

#### **La réunion et les visiteurs**

La Ville organise une réunion de concertation, où des habitants ont été invités. Les tensions sont vives entre l'ancienne équipe municipale et la nouvelle. Trois habitants jouent à un petit jeu : essayer de deviner, selon les propos tenus par chaque intervenant, qui est proche des anciens élus et qui l'est des nouveaux.

#### **L'abri à vélo (une histoire négative)**

Des habitants aperçoivent une équipe des services en train d'installer un abri à vélo extérieur, au pied de leur immeuble. Ils expliquent aux ouvriers qu'une braderie est prévue dans une semaine et que, de toute manière, le nouvel abri sera tout de suite cassé par les jeunes. Peine perdue : l'abri est mis en place, aussitôt cassé, et démonté quelques jours plus tard par les mêmes services !

#### **Le projet de lieu collectif (une histoire positive)**

Dans le quartier, un café-restaurant vient de fermer. Un groupe d'habitants propose de le reconvertis en lieu collectif. La Ville donne son feu vert, l'office HLM soutient le projet et se charge des travaux extérieurs,

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)  
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony  
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z  
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392  
Adresse postale: 6 rue camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry  
Courriel : [compagnienaje92@gmail.com](mailto:compagnienaje92@gmail.com)  
site : [www.compagnie-naje.fr](http://www.compagnie-naje.fr)  
Téléphone : 01 46 74 51 69



l'architecte soumet le choix des aménagements aux habitants... Tout le monde joue le jeu. La participation des habitants, c'est possible... Et ça peut satisfaire toutes les parties prenantes.

## **2/ Quatre séquences de théâtre-forum**

### **L'affiche pour le nettoyage du quartier : qui est légitime pour faire l'affiche ?**

Un groupe d'habitants s'est mobilisé sur la propriété de leur quartier et organise tous les mois un grand nettoyage citoyen. Il faut le faire savoir aux autres habitants par voie d'affichage. Le technicien de la Ville propose de faire réaliser les affiches par le service reprographie. Mais toute affiche doit d'abord être validée par l'élu, et celui-ci demande des modifications du texte à plusieurs reprises. Puis on découvre que le service reprographie a changé de fonctionnement et ne pourra pas faire l'affiche dans les délais. Bref, il n'y aura pas d'affiche tirée par la mairie.

### **Les plots de la rue Molière : une opacité des circuits et des responsabilités ?**

Rue Molière, les trottoirs sont très étroits et, à certains endroits, encombrés par des poteaux. Les voitures sont garées devant les portes d'entrée, ceux qui ont des caddies ou des poussettes ne peuvent plus passer. Des habitants suggèrent à une élue de mettre des plots pour empêcher les voitures de se garer. L'élue semble écouter, mais quand les services techniques interviennent sur place, ce ne sont plus des plots, mais un îlot en continu de 20 cms de haut qu'ils viennent poser et qu'il faut enjamber. Les habitants protestent, expliquant que les personnes âgées ne pourront pas enjamber l'îlot. Ils signent une pétition, la situation s'enlise. Quelques mois plus tard, les services viennent enlever ce qu'ils ont fait et le remplacer par ce que demandaient les habitants. Mais que de temps, d'argent et d'énergie gaspillés ! Et que de perte de confiance entre élus et habitants !

### **La friche autogérée : un vide juridique ?**

Le conseil de quartier a décidé de défricher un terrain pour l'utiliser. Ce qui est tout à fait dans l'objectif de la Ville de favoriser l'auto-organisation des citoyens. Mais les services refusent d'assumer la sécurité d'un lieu qu'ils n'ont pas eux-mêmes conçu, car aucun texte législatif n'existe sur cette question. Le service des sports estime que l'élue n'aurait jamais dû donner son aval à un projet autogéré, qui pose donc de graves problèmes de responsabilité et d'assurance.

### **Les espaces de jeux des enfants : une concertation alibi ?**

Un nouveau chantier s'engage : les aménagements des espaces de jeux pour enfants dans la ville. En réunion publique, l'élue s'est engagée à ouvrir une concertation à ce sujet. Mais les services techniques ne sont pas au courant, et le chantier doit être réalisé d'ici un mois et demi ! Une réunion d'information est quand même organisée en catastrophe, le conseil de quartier doit décider du choix des jeux, mais avant qu'il ne se réunisse, le directeur des services a déjà passé commande de certains jeux car le service comptable l'a informé que toutes les commandes devaient être faites au plus tard en novembre. Une seule solution pour se sortir de ce guêpier : dire aux habitants qu'il y avait déjà des stocks de certains jeux et que ceux-ci seront plus rapides à installer que s'il fallait en acheter de nouveaux !

## **Séquences tirées d'autres spectacles**

### **Lucette au centre social (quel est le rôle des structures)**

Les centres sociaux et leurs partenaires ont organisé une marche pour la dignité et contre la pauvreté. Certains centres sociaux y ont participé, d'autres non. Lucette, une habitante, vient voir le centre social de son quartier qui n'a pas participé pour le mobiliser pour la prochaine marche qui aura lieu dans quelques mois ; Elle rencontre des femmes qui font une activité cuisine et qu' elle arrive à intéresser à la démarche. Le Directeur aussi voudrait que son centre social s'engage. Lucette va s'affronter à la Présidente qui ne veut pas d'une action qu'elle juge dangereuse et trop politique, au responsable du secteur famille qui pense que cette démarche ne fait pas partie du projet du centre social, que les effectifs manquent, le temps aussi... et les femmes retourneront à l'atelier cuisine. Lucette pose cette question : « à quoi ça sert un centre social ? à être avec ceux qui veulent changer les choses ou à être avec ceux qui veulent les conserver telles qu'elles sont ? » à Cette séquence est jouée par 6 comédiens et l'animatrice du forum et porte le prix du spectacle à 2800€.

### **Le vestiaire (quelle place donnons nous aux plus démunis)**

Une association charitable tient un vestiaire. Un usager du vestiaire propose ses services. Il veut passer du « statut d'assisté » à celui « d'assistant ». L'un des bénévoles est enthousiaste mais, pour la responsable du vestiaire, « on ne mélange pas les torchons et les serviettes ». Cette séquence est jouée par 5 comédiens et l'animatrice du forum.

### **Le camping (les démarches participatives et la place des jeunes)**

Cette séquence a été créée pour les conseils de quartier de Paris en 2004. Elle fonctionne comme une fable. Les usagers d'un camping de comité d'entreprise se réunissent à la demande du CE pour "décider" du ré aménagement qui va être fait. Mais, d'une part les participants ne sont pas en capacité d'aboutir ensemble à des propositions construites car

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)  
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony  
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z  
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392  
Adresse postale: 6 rue camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry  
Courriel : [compagnienaje92@gmail.com](mailto:compagnienaje92@gmail.com)  
site : [www.compagnie-naje.fr](http://www.compagnie-naje.fr)  
Téléphone : 01 46 74 51 69



beaucoup d'entre eux ne voient que leur intérêt personnel, d'autre part les jeunes qui sont présents ne sont pas bien accueillis par les adultes et ne reviendront pas. Comment arriver à mettre ces gens au travail pour leur permettre de produire ? Comment intégrer les jeunes ? Cette séquence est jouée par 10 comédiens et l'animatrice du forum mais sera réduite à 9 comédiens et l'animatrice du forum et porte le prix du spectacle à 4100€.

### **Fiche administrative**

“ Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir ” Sigle : NAJE

Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay Malabry.

Siège social : Chez JP Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 ANTONY

Tel et fax : 01.46.74.51.69.

E mail : [Compagnienaje92@gmail.com](mailto:Compagnienaje92@gmail.com)

Site : <http://www.compagnie-naje.fr/>

N° SIRET : 412 376 477 000 11

CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)

Association loi 1901

Déclarée en Préfecture d'Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121

Journal Officiel du 5 avril 97, article 1356

Président : Jean-Paul RAMAT

N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Licence d'entrepreneur du spectacle catégorie 2

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)

Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony

N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z

N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Adresse postale: 6 rue camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry

Courriel : [Compagnienaje92@gmail.com](mailto:Compagnienaje92@gmail.com)

site : [www.compagnie-naje.fr](http://www.compagnie-naje.fr)

Téléphone : 01 46 74 51 69

